

## AVIS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT SUR LA REPONSE DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DU CONSEIL REGIONAL

### PREAMBULE :

Le conseil de développement souligne l'importance qu'il accorde à la gouvernance du Pays de Brest. Il insiste sur la nécessité d'élaborer une stratégie commune de développement du Pays de Brest, espace métropolitain de 400 000 habitants. Dans le cadre de la réponse du Pays de Brest à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région Bretagne, il considère que les actions proposées doivent avoir un caractère transversal, une volonté de coopération territoriale et être portées au minimum par une communauté, de façon à sortir de la politique de guichet en œuvre par le passé. Il souligne l'importance de l'inscription des actions dans un projet de développement de **l'ensemble** du Pays de Brest ce qui conditionne à ses yeux l'opportunité de la dépense.

Par ailleurs, le conseil de développement rappelle la nécessité d'être associé le plus en amont possible à la réflexion dans le souci d'éviter toute incompréhension pouvant nuire à une collaboration efficace de la société civile aux projets de développement du territoire.

### ■ Enjeux et priorités du Pays de Brest

Le Pôle métropolitain a déterminé les 3 priorités suivantes :

- > Renouveler et renforcer l'attractivité du pôle métropolitain du Pays de Brest :
  - Soutien aux équipements structurants du pôle métropolitain du Pays de Brest
  - Soutien aux sites et équipements touristiques structurants de la destination Brest terres océanes
  - Soutien aux actions de promotion, de communication du territoire et aux stratégies partagées
  
- > Développer les filières d'avenir et la dynamique entrepreneuriale :
  - Créer les conditions d'accueil à terre des activités maritimes
  - Renforcer la valorisation et la promotion des produits et métiers de la mer dont la pêche, la conchyliculture et la filière algues
  - Soutenir les actions innovantes en faveur de l'agriculture et de l'agroalimentaire
  - Créer les conditions favorables à la création, la reprise et au développement des entreprises
  
- > Accompagner un aménagement équilibré et durable du territoire :
  - Accompagner les projets facilitant la mobilité durable
  - Accompagner les projets de production d'énergies locales et de sensibilisation à la maîtrise de la consommation énergétique
  - Accompagner la réhabilitation thermique du parc de logements résidentiels et des nouveaux logements sociaux en centralité
  - Accompagner et soutenir les projets d'aménagements urbains durables

## ■ Avis du Conseil de développement

Le conseil de développement a travaillé sur les enjeux et priorités du pays de Brest à la fois lors de réunions conjointes avec les élus entre octobre et décembre 2014, lors des rencontres du pays de Brest organisées le 1<sup>er</sup> octobre 2014 et en réunion conjointe des commissions Economie et Veille et Prospective.

Les éléments forts ressortant de ces travaux rejoignent les priorités de développement présentées par le Pôle métropolitain dans sa réponse à l'appel à manifestation d'intérêt de la région. Il souligne que la valorisation la biodiversité et des richesses naturelles (littorales, rurales et urbaines) et culturelles (modes de vie, langue...) devra être une préoccupation transversale dans l'élaboration de l'ensemble des projets d'aménagement et de développement.

**Le conseil émet donc un avis favorable concernant ce dossier et autorise le président à cosigner la réponse du pays de Brest à l'AMI**

## **ANNEXE : Propositions complémentaires du conseil de développement**

Des précisions et préconisations sont toutefois apportées de façon à compléter, si besoin est, la réponse du pôle métropolitain du pays de Brest.

### **Priorité N°1 : Renouveler et renforcer l'attractivité du pôle métropolitain du Pays de Brest**

Les membres du conseil de développement ont soulevé la préoccupation de l'attractivité du pays de Brest à plusieurs reprises, notamment dans leurs réflexions sur la création d'entreprise et l'accessibilité. Le conseil a relevé le risque de « décrochage » de l'Ouest Breton par rapport au dynamisme de l'est de la région. Par conséquent, dans le cadre de la fiche action 1.3, il recommande les actions suivantes :

- Elaborer une nouvelle image pour Brest, un contenu construit et approprié par la société civile et les habitants : dire ce que nous sommes et ce que nous voulons être.
  - Soutenir les actions unifiées et coordonnées de communication du territoire en renforçant les visions communes et les stratégies partagées.
  - Elaborer une stratégie de communication interne et externe en s'appuyant sur des compétences professionnelles reconnues et extérieures.;
  - Rassembler les acteurs, renforcer les solidarités internes pour promouvoir à l'extérieur une image cohérente, positive et dynamique ce qui suppose au préalable un renforcement de la gouvernance du Pays de Brest.
  - Renforcer la collaboration avec les territoires du Finistère et de l'Ouest Breton (Brest/Quimper/Morlaix/Carhaix/Lannion/Saint-Brieuc/Concarneau/Lorient/Vannes).
- Le conseil de développement considère donc qu'il conviendrait de renforcer les coopérations avec les territoires voisins et de les rendre visibles aux acteurs de la société civile.

### **> Priorité N°2 : Développer les filières d'avenir et la dynamique entrepreneuriale**

En complément des fiches actions proposées par le Pôle métropolitain, les membres des commissions *Economie et Veille et prospective* considèrent qu'il serait opportun d'y développer les thématiques ci-dessous :

- Renforcer la valorisation et la promotion des activités maritimes dans le cadre de la politique maritime intégrée : construction et réparation navales, EMR, transport, pêche, aquaculture, nautisme, services aux entreprises, éducation maritime des jeunes, formation professionnelle, évènementiel,...
- Renforcer la valorisation et la promotion des activités agricoles et agroalimentaires en rejoignant les priorités régionales de la nouvelle alliance agricole (renouveler les générations dans l'agriculture, promouvoir une agronomie au service de la performance environnementale des exploitations, améliorer la visibilité des filières, développer le lien entre agriculture et territoire, améliorer la formation continue).
- Soutenir les actions de lutte contre la précarité numérique en développant un accès effectif au très haut débit dans les pôles du Pays de Brest.

- Accompagner l'innovation, l'équipement et la formation des entreprises.  
Renforcer l'économie de la connaissance : Soutenir les équipements structurants en recherche, formation supérieure et innovation.
- Soutenir le développement de réseaux, aux transferts de technologie et à l'essaimage.
- Soutenir les actions concertées vers les PME-PMI (accompagnement et financement).
- Valoriser l'économie sociale et solidaire (circuits courts).
- Aider à l'exportation.
- Aider à la labellisation des produits locaux (pourquoi ne pas imaginer une marque Brest terres océanes ?)
- Améliorer l'accessibilité du territoire : Réduire le temps et le coût de transport entre Brest – Quimper – Nantes – Paris – Bruxelles et les autres métropoles de l'arc atlantique...

> **Priorité N°3 - Accompagner un aménagement équilibré et durable du territoire :**

En matière de mobilité, le conseil considère qu'il serait souhaitable d'élaborer un plan de déplacement à l'échelle de l'ensemble du Pays de Brest en cohérence avec les réseaux de transports départementaux, régionaux et nationaux.

Ce plan devrait en outre favoriser les actions suivantes :

- Améliorer les offres de transports intra-Pays de Brest  
Coordonner et favoriser la multi-modalité en améliorant le réseau en étoile existant et en développant des liaisons transversales entre les pôles structurants et/ou d'emploi du Pays de Brest.
- Soutenir le développement des plateformes multimodales (y compris en ce qui concerne les transports aériens et maritimes) ;

**En matière d'aménagement durable**, le conseil souhaiterait que le futur contrat de partenariat prenne également en considération les éléments suivants qui viennent compléter les propositions du Pays de Brest.

- Soutenir les aménagements concertés à l'échelle du pays de Brest en incluant une vraie étude sur l'utilisation et la mise en valeur de la rade de Brest (Tourisme, économie, biodiversité, paysages, transport...).
- Soutenir des audits de « rentabilité » à la fois économique et sociétale des équipements commerciaux, sportifs, culturels touristiques...
- Accompagner les communautés de communes dans l'acquisition et la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).
- Accompagner les projets de restauration des corridors écologiques en zone urbaine et rurale
- Soutenir les projets concertés de production d'énergie renouvelable et de maîtrise de la consommation énergétique.
- Soutenir la rénovation énergétique de bâtiments (Tiers financement...).
- Réduire la précarité énergétique.